

**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO**  
**LE GOUVERNEMENT**

**RÉPONSES AUX PRÉOCCUPATIONS  
DES HONORABLES DÉPUTÉS SUR  
LE PROJET DE LOI BUDGÉTAIRE  
POUR L'EXERCICE 2010**

**Kinshasa, Octobre 2009**

**Honorable Président de l'Assemblée Nationale,  
Honorables Membres du Bureau,  
Honorables Députés,**

Après avoir suivi avec beaucoup d'attention et d'intérêt, les préoccupations des Honorables Députés à la suite de la présentation du projet du Budget 2010, je voudrais apporter, ce jour, à l'Auguste Assemblée, les réponses du Gouvernement.

Avant toute chose, je salue la pertinence des questions et observations des Honorables Députés qui, dans leur ensemble traduisent leur souci constant d'améliorer le bien-être du peuple congolais et d'assurer le bon fonctionnement du Gouvernement et de l'ensemble de l'appareil de l'État.

J'apprécie donc l'importance des recommandations qui ont été faites au Gouvernement dans le but, je n'en doute pas un seul instant, d'améliorer la qualité de l'action publique et d'atteindre les objectifs nous assignés par le souverain primaire.

Je voudrais vous assurer que toutes ces interventions ne resteront pas lettre morte.

**Honorable Président,  
Honorables Députés,**

Les préoccupations des Honorables Députés ont porté sur l'exécution du Budget 2009 et le projet de Budget 2010. Ils se sont aussi largement appesanti sur la stabilité du cadre macroéconomique, tant pour 2009 que pour les perspectives de 2010.

S'agissant du cadre macroéconomique, les Honorables Députés se sont interrogés sur :

- les raisons de la chute du pouvoir d'achat ; et
- l'ampleur, le mode de financement et l'impact du déficit budgétaire, estimé à plus ou moins **60 milliards de FC** à fin juin 2009, alors que le budget est censé être exécuté sur base caisse d'une part, et que le Gouvernement bénéficie des appuis budgétaires de la Banque Mondiale et de la BAD de plus de **200 millions de dollars américains** d'autre part.

En ce qui concerne les réformes, les Honorables Députés ont fustigé le retard pris par le Gouvernement dans la mise en œuvre de la réforme des entreprises publiques, le désengagement partiel de l'Etat des entreprises d'économie mixte, l'opportunité des contrats d'assistance technique conclus avec les firmes CTC, BIVAC et AUFS, et le mécanisme de gestion des droits de péage instaurés sur les routes Lubumbashi–Kasumbalesa et Kinshasa-Matadi, ainsi que les critères de choix de l'adjudicataire.

Les Honorables Députés se sont également appesantis sur l'état d'avancement de la réforme de la Police Nationale.

Sur le plan de la gouvernance, les questions des Honorables Députés ont porté sur la lutte contre l'impunité, ainsi que sur le retard pris par le Gouvernement avant de déclencher l'opération « **Tolérance Zéro** » alors que le Chef de l'État avait déjà lancé le signal « **Finie la récréation** ».

**Honorables Députés,**

En ce qui concerne la baisse du pouvoir d'achat de la population, permettez-moi de souligner ici que le Gouvernement de la République y attache une grande importance et ne ménagera aucun effort pour œuvrer en faveur de la stabilité des prix et du taux de change malgré un contexte international difficile.

Comme je l'ai dit dans mon discours de présentation, la dégradation de la situation socio-économique est directement liée aux effets de la crise financière internationale sur les secteurs-clé de notre économie.

La détérioration des termes de l'échange et la baisse des investissements directs étrangers se sont traduites en 2008 par un taux de croissance du PIB réel de 6,2% contre une prévision initiale de 10%.

En 2009, la croissance du PIB réel sera en nette décélération à environ **2,7%** contre une prévision initiale de **5,8%**.

Le taux de croissance de la population étant estimé à plus de **3%**, le PIB réel *par habitant* est donc en nette régression cette année.

Cette situation a entraîné une baisse importante du revenu national, aussi bien de l'État et que des ménages. Couplés à la crise alimentaire mondiale, les déséquilibres budgétaires et monétaires, ainsi que l'amenuisement des réserves de change de la Banque Centrale du Congo, ont induit à la dépréciation du taux de change et à la hausse des prix de biens et services.

Face à cette situation, la riposte du Gouvernement a été conçue sous une double perspective.

A court terme, nous avons procédé :

1. au resserrement des politiques budgétaire et monétaire en vue de stabiliser la monnaie et préserver le pouvoir d'achat de la population ; et
2. à la mobilisation des aides d'urgence des partenaires multilatéraux et bilatéraux, avec environ 500 millions de dollars qui ont été approuvés par le FMI, la Banque mondiale, la BAD, l'Union Européenne et la Belgique.

A moyen terme, mon Gouvernement mise sur le dispositif ci-après pour stabiliser le cadre macroéconomique et accélérer le processus de reconstruction et de modernisation de l'économie congolaise :

1. la conclusion au cours du mois de novembre d'un programme formel avec le FMI et la reprise des aides budgétaires des bailleurs traditionnels, notamment pour le financement des secteurs de santé et d'éducation ;
2. l'allégement de la dette extérieure qui résultera dès le mois de mai 2010 de l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTTE et permettra de booster notre investissement dans le capital humain;
3. la mise en œuvre des réformes structurelles pour accroître la compétitivité et la productivité de l'économie, notamment au travers de la réforme des entreprises publiques et de l'amélioration du climat des affaires;

4. la relance de l'activité minière ;
5. l'élargissement de la plateforme des infrastructures publiques dans le cadre de la convention de collaboration sino-congolaise ;
6. l'arrivée des capitaux privés dans le cadre de la transformation des entreprises publiques ;
7. la relance du secteur agricole à travers le vaste programme de mécanisation, de distribution des intrants et de réaménagement des routes de desserte agricole ;
8. enfin, l'augmentation des investissements privés grâce à la paix et la stabilité politique retrouvées et l'ouverture du pays sur le plan régional et international avec ses conséquences sur le taux de croissance du PIB.

**Honorable Président,**

S'agissant de la manière dont le déficit public à fin juin 2009, a été financé, permettez-moi d'apporter deux précisions.

*Primo*, ce déficit est *intérieur* : il ne concerne le solde entre les recors propres et les dépenses et ne prend pas en compte le financement reçu des bailleurs de fonds.

*Secundo*, ce déficit reflète les effets à la fois de la crise financière internationale sur le niveau des recettes propres et sur les dépenses liées à la stabilisation de la situation sécuritaire et humanitaire à l'Est du pays.

C'est, en utilisant une partie des ressources extérieures mobilisées au courant du mois de juin 2009 que le Gouvernement a équilibré les comptes dans la période.

Cette modalité saine de financement a permis d'atténuer les pressions inflationnistes qui auraient été plus élevées si le Gouvernement avait recouru à des financements monétaires.

**Honorable Président,  
Honorables Députés,**

Avant de répondre aux questions spécifiques qui m'ont été posées, permettez-moi de donner écho au souci exprimé par nombre d'entre vous du haut de cette tribune.

J'ai en effet clairement entendu l'appel à l'unité nationale et à la réduction des inégalités géographiques. J'ai aussi entendu votre appel aux actes concrets, aux réalisations tangibles sur le terrain, et à la nécessité pour le Gouvernement d'accélérer les investissements.

**Honorable Président,**

Je voudrais croire qu'aucun d'entre vous ne met en doute l'attachement de ce Gouvernement à l'unité nationale. S'il persiste toutefois des zones de scepticisme, je voudrais les dissiper en vous présentant le schéma général qui régit le choix des investissements dans la mise en œuvre des infrastructures de base.

Bien que la construction du tissu institutionnel ne soit pas encore achevée, les élections locales et municipales n'ayant pas encore été organisées, le Gouvernement dispose déjà d'un schéma d'ensemble clair en matière d'infrastructures routières. Le but ultime de ce schéma est l'intégration nationale et le désenclavement des zones géographiquement défavorisées.

Ce schéma est bâti, avec l'appui du Chef de l'Etat, autour de quatre axes principaux de désenclavement. Les quatre axes principaux sont :

1) **L'axe Ouest-Centre-Sud Est** d'une longueur de 3.100 Km devant relier **Moanda** dans le Bas-Congo à **Kasumbalesa** dans le Katanga en passant par Kinshasa, Kikwit, Tshikapa, Kananga, Mbuji-Mayi et Lubumbashi, appelé Route Nationale n°1. Les travaux ont déjà commencé sur plusieurs tronçons, notamment :

- **1<sup>er</sup> tronçon** : Banana-Moanda-Boma (106 Km), pour un coût total de 8 millions de dollars financé sur ressources intérieures. Le chantier a démarré le 5 mai 2009.
- **2<sup>e</sup> tronçon** : Construction du Pont Mpozo, réhabilitation, élargissement et entretien de la route Kinshasa-Matadi (330 Km), financé selon la modalité **BOT** conclue avec l'entreprise chinoise CREC. C'est dans le cadre de cette modalité que le péage sur cette route a été confié à CREC depuis le 1<sup>er</sup> février 2009. Les travaux sur le Pont Mpozo ont commencé en mai 2009.

- **3<sup>e</sup> tronçon** : Nsele-Lufimi (95 Km), pour un coût total de 34 millions de dollars américains financé par la Banque Africaine de Développement et la RDC, la contrepartie nationale étant assurée par l'appui budgétaire de la même BAD. Démarrés en décembre 2008, les travaux sont prévus pour une durée de 24 mois.
- **4<sup>e</sup> tronçon** : Lufimi-Kwango de 57 Km, y compris la reconstruction des ponts Mai-Ndombe et Lufimi, pour un coût total de 39 millions d'euros sur financement de l'Union Européenne et dont les travaux déjà fort avancés ont commencé en mai 2008.
- **5<sup>e</sup> tronçon** : Kwango-Kenge de 73 Km, pour un coût total de 47 millions de dollars américains financé par la BAD et la RDC sur l'appui budgétaire de la BAD.
- **6<sup>e</sup> tronçon** : Construction des ponts Loange et Lovua et réhabilitation des voies d'accès pour un coût total de 31 millions de dollars américains sur financement Banque mondiale.
- **7<sup>e</sup> tronçon** : Tshikapa-Kananga-Mbuji-Mayi de 253 Km sur financement de l'Union Européenne.
- **8<sup>e</sup> tronçon** : Réhabilitation et élargissement de la route Lubumbashi-Kasumbalesa (95 Km), pour un coût total de 135 millions de dollars américains financés selon la modalité **BOT** et dont le coût sera recouvré sur les recettes du péage.
- **9<sup>e</sup> tronçon** : Likasi-Kolwezi (180 Km), dont les travaux de réhabilitation sont financés par un syndicat d'opérateurs miniers.

2) **La Rocade Est** d'une longueur de 3.300 Km devant relier **Lubumbashi** dans le Katanga à **Kisangani** dans la Province orientale en passant par les deux Kivu. Les travaux ont déjà commencé sur plusieurs tronçons, notamment :

- a) Lubumbashi-Kasomeno (137 Km), pour un coût total de 138 millions de dollars financé dans le cadre du contrat sino-congolais ;
- b) Réhabilitation de la route Bukavu-Kavumu (35 Km), sur financement interne et du Gouvernement chinois ;
- c) Bitumage de la route Beni-Komanda (60 Km), financé dans le cadre du contrat sino-congolais ;

3) **L'axe Nord-Est - Nord-Ouest** devant relier **Kisangani** à **Zongo** dans la province de l'Equateur. Les travaux viennent de commencer sur plusieurs tronçons, à savoir :

- a) Kisangani-Buta-Bunduki et Dulia-Bondo (650 Km), dont les travaux d'ouverture sont financés dans le cadre du programme PRO ROUTES ;
- b) Lisala-Bumba-Bunduki (520 Km), dont les travaux d'ouverture sont financés par l'Union Européenne.

4) **L'axe Sud-Ouest - Nord-Ouest** devant relier à terme Kinshasa à Mbandaka. Sur cet axe, les travaux financés par l'Union Européenne sont en cours sur les tronçons Mongata-Bandundu-Mpoko et la Route Nationale n°1-Mpoko-Inongo-Mbandaka.

Par ailleurs, conscient de l'enclavement de plusieurs zones, le Gouvernement a prévu des voies de désenclavement :

- dans le sens Centre – Nord-Est : Kamituga-Kasongo, Kasongo-Kindu, Lubutu-Kindu, Kisangani-Lubutu ;
- au Centre du pays : Kananga-Bena Dibele-Lodja-Ikela ; Ilebo-Kananga ; Bokatola-Boende-Ikela-Opala-Kisangani ; Bongandanga-Isangi.

**Honorable Président,  
Honorables Députés,**

Vous conviendrez avec moi que le Gouvernement n'a aucune intention d'oublier une quelconque partie du pays.

Vous conviendrez aussi avec moi que ce n'est pas en un seul exercice budgétaire, ni en deux, ni même en trois que l'on peut réaliser ces chantiers titanesques.

Je comprends l'impatience de nos populations à cause de longs délais de réalisation des travaux. Retenons, toutefois que ces délais sont essentiellement dus au fait que, après plusieurs années de désinvestissement, le pays était jusqu'il y a peu dépourvu de capacités d'intervention.

Il a fallu beaucoup de temps pour mobiliser les ressources et reconstituer les brigades de travaux publics. Dix de ces brigades dotées de matériel et d'équipement nécessaire sont aujourd'hui opérationnelles et d'autres sont en train d'être constituées.

**Honorables Députés,**

Je puis donc, ici et avec toute la force de ma conviction, au nom du Chef de l'Etat et à celui de tout le Gouvernement, prendre l'engagement qu'aucun territoire ne sera oublié dans l'ambitieux programme de reconstruction lancé par Son Excellence Monsieur le Président de la République, **Joseph KABILA Kabange**.

**Honorable Président,  
Honorables Députés,**

Les quelques détails que je viens d'indiquer sur le seul programme routier donnent à suffisance la dimension de la tâche de reconstruction nationale.

La Constitution de la République dispose que le Gouvernement central a engagée, devrait être relayée par les Gouvernements provinciaux et les entités territoriales décentralisées

A ce sujet, je voudrais indiquer à l'Auguste Assemblée quelques initiatives des Gouvernements provinciaux et locaux dans le développement des infrastructures économiques et sociales.

A l'actif de ces Gouvernements, il est important de relever notamment :

1. la mise en œuvre des programmes de réhabilitation des routes de desserte agricole ;

2. l'acquisition d'engins de génie civil sur ressources propres des provinces ou rétrocédées par le Gouvernement central pour l'entretien des routes d'intérêt provincial;
3. la réhabilitation des écoles et des hôpitaux.

A cet effet, j'ai aussi entendu les appels incessants des Honorables Députés pour que les transferts aux provinces soient conformes aux dispositions constitutionnelles et versés de manière régulière.

Au sujet des fonds transférés aux provinces, un Honorable Député s'est demandé pourquoi certains territoires dont notamment celui de DEMBA ne reçoivent rien. Il s'est également interrogé sur la manière dont le Gouvernement assure le contrôle desdits transferts.

Il convient d'indiquer ici qu'en 2009, les transferts aux provinces sont composés des frais de fonctionnement, des rémunérations se rapportant aux secteurs à compétence exclusive des provinces et des investissements.

A titre indicatif, de janvier à juin 2009, le Gouvernement a transféré aux provinces des ressources de l'ordre de 170 milliards de Francs Congolais répartis de la manière suivante :

- Rémunération : 80 milliards de FC
- Fonctionnement : 70 milliards de FC
- Investissement : 20 milliards de FC

Sur les frais de fonctionnement alloués mensuellement aux provinces, 40% doivent être rétrocédés par ces dernières aux Entités Territoriales Décentralisées. Les Gouverneurs de Province ont une obligation légale de procéder non seulement à la rétrocession aux ETD sur l'enveloppe leur allouée par le Gouvernement central, mais aussi sur leurs ressources propres.

Cependant, en dépit de tous ces paiements au profit des provinces, je reconnais qu'il existe des retards de paiement de la part du Gouvernement central.

Quant à l'ordre de paiement permanent décidé à la conférence des Gouverneurs de Kisangani, sa mise en œuvre a été retardée suite aux difficultés de trésorerie, le Gouvernement s'engage à le mettre en œuvre dans l'amélioration de la situation de trésorerie et va d'abord s'atteler à apurer les arriérés.

**Honorable Président,  
Honorables Députés,**

C'est aussi dans le souci de faire jouer aux provinces un rôle de premier plan dans le programme de relance agricole et, dans le cadre de la gestion concertée des investissements des provinces tel que convenu à la Conférence des Gouverneurs à Kisangani, que le Gouvernement central a décidé de doter les provinces de matériel et autres équipements agricoles et de génie civil.

Il s'agit, particulièrement de tracteurs, de niveleuses, bulldozers, camions bennes basculantes, camions citernes à eau et à carburant, et des bacs.

En ce qui concerne la distribution des tracteurs pour laquelle certaines provinces se disent oubliées, il convient de préciser à l'attention de la représentation nationale ce qui :

- Certains tracteurs ont été acquis sur fonds propres par les Gouvernements provinciaux du Katanga, du Bandundu, du Bas-Congo et de la Province Orientale ;
- L'affectation de 313 tracteurs, sur les 700 commandés par le Gouvernement central, tient compte de la disponibilité des bassins de mécanisation agricole et des spécificités techniques.

Au niveau des provinces, ces tracteurs ont été mis à la disposition de la structure spécialisée du Ministère de l'Agriculture appelée Conseil Agricole Rural de Gestion pour s'occuper de la répartition à l'intérieur de chaque Province concernée avec le concours de l'Autorité provinciale. Cette acquisition s'est réalisée sur des crédits inscrits au Budget d'investissement de l'exercice 2009.

- La répartition par province du premier lot des tracteurs achetés par le Pouvoir central, a été faite de la manière suivante :
  - 30 pour le Bas-Congo ;
  - 26 pour Kinshasa ;
  - 23 pour l'Equateur ;
  - 24 pour le Kasai-Occidental ;
  - 31 pour la province Orientale ;
  - 40 pour le Nord-Kivu ;
  - 40 pour le Sud-Kivu ;
  - 63 pour le Katanga et
  - 36 pour le Kasai-Oriental.

Quant aux autres engins, l'Office des Routes a déjà réceptionné le 1<sup>er</sup> lot de 217 gros et petits matériels sur 453 commandés sur fonds propres et comprenant des chargeurs, des niveleuses, des bulldozers, des camions Bennes basculantes, des camions citernes à eau et à carburant.

**Honorable Président,**  
**Honorables Députés,**

Je voudrais, à présent, répondre de manière particulière aux questions qui m'ont été posées en rapport avec, à la fois l'exécution du budget 2009 et le projet du budget 2010.

Mais, avant cela, j'aimerais répondre à la pressante demande des Honorables Députés au sujet de leurs rémunérations.

A cet effet, je voudrais rappeler à l'auguste Assemblée rappeler que, lors du vote du Budget 2009, les Honorables Députés avaient souhaité, par solidarité avec la population, de maintenir leur enveloppe salariale au niveau de 2008, ce qui a eu comme conséquence la reconduction de celle-ci en 2009.

Aux préoccupations des Honorables Députés relatives à l'exécution du budget 2009 à fin juin, j'estime pour ma part que cette exécution traduit la mise en œuvre des missions assignées au Gouvernement par le Chef de l'Etat.

L'essentiel des priorités du Gouvernement, telles que reprises dans son programme approuvé par Votre Auguste Assemblée, s'articule autour de :

- (i) la refondation de l'Etat et la consolidation de la paix et de l'unité nationale ;
- (ii) la reconstruction du pays à travers la consolidation de la stabilité macroéconomique et la mise en œuvre des cinq chantiers de la République, et
- (iii) l'amélioration des conditions sociales de la population grâce à l'accès aux services sociaux de base de qualité.

Comme l'indique le rapport de l'exécution du budget à fin juin 2009, la mission de refondation de l'Etat et de la consolidation de la paix et de l'unité nationale a attiré l'attention de l'autorité budgétaire, que vous êtes, pour réserver des crédits importants dans le budget que vous avez voté pour l'exercice 2009.

Reconnaissant cette priorité, et devant faire face à des situations d'urgence, le Gouvernement a consacré d'énormes efforts financiers, matériels et diplomatiques à la première mission.

C'est ce qui explique les dépassements budgétaires importants concentrés autour des administrations et services directement ou indirectement impliqués dans ladite mission, à savoir les institutions dirigeantes du pays, avec plus d'efforts diplomatiques à la résolution des tensions sécuritaires à l'est du pays, les services de l'armée et de la police.

Vu l'insuffisance des ressources à la disposition de votre Gouvernement, lesdits dépassements des dépenses urgentes et sensibles liées à la refondation de l'État n'ont pas permis de prendre en charge certaines dépenses liées notamment à la mission de reconstruction du pays. Raison pour laquelle, ces dépenses ont connu de faibles taux d'exécution. Ceci explique, en majeure partie, le retard observé dans la mise en œuvre de certains projets.

Toutefois, dans le souci de sauvegarder les conditions sociales déjà précaires de notre population, Votre Gouvernement s'est attelé à maintenir un niveau acceptable des dépenses sociales. Ces dépenses représentent **22%** de l'ensemble de dépenses exécutées à fin juin 2009 contre 19% prévus au budget voté.

## Honorables Députés,

Vos questions relatives aux réalisations des recettes de l'exercice 2009 ont tourné essentiellement autour des points ci-après :

- les mesures de recouvrement des droits de consommation ;
- les partenariats conclus avec des institutions spécialisées dans le domaine douanier ;
- l'encadrement des recettes administratives ;
- la capacité de mobilisation des régies financières ; et
- la décentralisation de l'administration fiscale.

Concernant ce dernier point relatif à la pertinence de la création des régies financières provinciales par les exécutifs provinciaux, j'estime pour ma part qu'il s'agit d'un apprentissage du processus de décentralisation dans une démocratie naissante. Il s'avère maintenant nécessaire que cet apprentissage soit encadré.

Comme je l'ai mentionné dans mon allocution lors de la présentation du projet du Budget 2010, les projets de Loi organique sur les Finances Publiques en cours de finalisation au niveau du Gouvernement, devrait être rapidement examiné par le Parlement quand il lui sera soumis.

Ces Loïs permettront :

- de lever l'option s'il faut doter nos provinces des institutions propres ;

- de définir le cas échéant les modalités de fonctionnement de ces institutions ;
- de préciser enfin les rapports entre les provinces et les institutions nationales.

Quant à la préoccupation sur la capacité de mobilisation des recettes internes par les régies financières, je dois reconnaître que, malgré les améliorations enregistrées, les régies financières ne mobilisent pas encore toutes les recettes internes attendues au regard du potentiel fiscal de notre économie.

En vue d'améliorer davantage le niveau de nos ressources, le Gouvernement a initié diverses réformes, notamment :

- 1) la modernisation des structures de gestion des impôts dans la perspective de l'instauration de la taxe sur la valeur ajoutée dont le projet de Loi a été transmis à la Représentation Nationale depuis 2007 ;
- 2) la mise en place du nouveau code douanier dont le projet de Loi est en finalisation au niveau du Gouvernement au regard des observations pertinentes faites par votre Auguste Assemblée ;
- 3) la mise sur pied d'une nouvelle direction au sein de la DGRAD chargée exclusivement de la gestion des imprimés de valeur afin de pallier la carence régulière de ces derniers.

Par ailleurs, dans le cadre du renforcement des capacités du personnel des administrations fiscales, une nouvelle orientation a été donnée à l'École Nationale des Finances pour s'occuper de la formation permanente des fonctionnaires de ces administrations, en sus des formations spécifiques régulièrement organisées par les administrations elles-mêmes.

S'agissant des arriérés d'impôts dus par la SNEL et la REGIDESO, tout en soulignant des améliorations significatives enregistrées en la matière, le Gouvernement encourage la négociation entre ces entreprises et les Régies financières.

### **Honorables Députés,**

Le contrat entre le Gouvernement et la firme allemande UTSH CONGO pour la fabrication des plaques minéralogiques a été conclu sur le modèle BOT. Ce modèle permet à l'opérateur de financer le projet, de l'exploiter pendant la période convenue en vue notamment de récupérer son financement, d'assurer le transfert de technologie à travers la formation du personnel de l'administration fiscale et, en fin de contrat, de céder les équipements à l'État congolais.

Concernant le retard constaté dans le paiement de la rétrocession aux régies financières, il y a lieu de relever qu'il résulte de l'apurement des arriérés accumulés depuis des années et du paiement du bonus du deuxième semestre 2008.

S'agissant des partenariats avec les entreprises CTC, BIVAC et AUFS, il importe de noter que ceux-ci s'inscrivent dans le cadre du renforcement des capacités des Administrations fiscales et douanières.

A titre de rappel :

- CTC pourvoit à une assistance technique en gestion. Cette assistance est déjà opérationnelle.
- BIVAC effectue l'inspection des marchandises importées avant leur embarquement.

L'implantation des antennes de BIVAC sur l'ensemble du territoire national n'avait pu se faire totalement à temps à cause des conflits armés notamment dans les parties Nord-Est et Sud-Est.

- AUFS permet au pays de disposer d'un système de scannage des marchandises à la douane et de surveillance de nos frontières. Sa mise en service est en cours. Des scanners géants et des caméras de surveillance ont déjà été placés dans quelques sites retenus pour la première phase d'exécution du contrat.

L'évaluation de chacun de ces partenariats se fait périodiquement.

Le Gouvernement s'engage à examiner avec lesdits partenaires les conditions d'amélioration des performances de ces contrats en redéfinissant avec eux des termes de référence.

**Honorable Président,  
Honorables Députés,**

Plusieurs intervenants sont revenus à cette tribune sur les recettes d'hydrocarbures attendues de la Zone d'Intérêt Commun. Je répondrai que le véritable enjeu pour notre pays aujourd'hui c'est de parvenir à exploiter les opportunités économiques offertes par le Plateau Continental ; ce qui nécessite une délimitation nette de nos frontières maritimes.

S'agissant du Fonds d'investissement et de développement des aéroports (IDEF), il a été créé pour financer les infrastructures aéroportuaires, du reste fortement délabrées. La redevance instituée pour alimenter ce fonds est mobilisée suivant les mouvements des vols.

Les recettes moyennes escomptées sont estimées à **17 millions de dollars américains** par an. Elles vont servir de nantissement pour l'obtention d'un crédit de longue durée pour un montant de **170 millions de dollars américains** auprès d'une banque étrangère. Cet emprunt va financer les travaux de réhabilitation de trois aéroports retenus, à savoir Ndjili, Kisangani et Moanda.

C'est ainsi qu'un compte RVA a été ouvert à la banque «Standard Bank» de la République Sud Africaine pour externaliser l'IDEF. Au 4 octobre 2009, le montant de l'IDEF mobilisé était d'environ **10 millions de dollars américains**.

**Honorable Président,  
Honorables Députés,**

En ce qui concerne les réformes, les Honorables Députés ont souligné le retard dans la mise en œuvre de la réforme des entreprises publiques. Ils se sont également appesantis sur la lenteur du processus de réforme de la Police Nationale.

Comme j'ai eu à l'indiquer dans mon allocution de présentation du projet du budget 2010, le samedi 10 octobre dernier, les réformes sont l'un des fils conducteurs de l'action du Gouvernement.

A ce propos, la réforme du secteur sécuritaire est capitale pour la refondation de l'Etat et l'affirmation de son autorité.

Le Gouvernement attend que le Parlement examine avec célérité les différents projets de Loi y relatifs.

Dans le secteur de la Justice, les débats sur l'exécution du budget 2009 ont tourné autour de l'opération « tolérance zéro » et de l'éradication du phénomène Kuluna.

S'agissant de l'opération « tolérance zéro », à ce jour, l'on peut noter que des hommes d'affaires ont été poursuivis dans le cas de l'affaire dite « des marchés publics pour détournement de **40 millions de dollars américains**.

De même, certains hauts cadres des entreprises publiques, des services de l'Etat et des autorités tant civiles que militaires sont interpellés par la Justice.

**Pour ce qui est du transfèrement des « KULUNA » et des mesures d'encadrement,** Il convient de relever qu'il ne s'agit pas d'une déportation des kinois, mais bien d'une mesure de transfèrement des condamnés prévue par l'ordonnance n° 344 du 17 septembre 1965 portant régime pénitentiaire. C'est donc légal. Comme mesures d'encadrement, il faut noter que les prisons de BULUO, OSIO, ANGENGA, EKAFELA et autres ont des services de rééducation par l'apprentissage des métiers, pour une réinsertion sociale des condamnés à l'expiration de leurs peines.

Enfin, s'agissant de la date du début de l'opération « tolérance zéro » consécutive au mot d'ordre du Chef de l'Etat « Finie la récréation », il faut indiquer que de tous les corps de la République, la Justice est celui qui a reçu mission première de lutter contre l'impunité.

C'est pourquoi depuis son discours d'investiture le 26 janvier 2001 en passant par le discours de prestation de serment du 06 décembre 2006, le Chef de l'Etat à travers le Gouvernement a concrétisé son mot d'ordre en créant la Commission de lutte contre la corruption en 2002, convertie en Commission de l'Ethique et de la lutte contre la corruption (2003 - 2006) en assainissant la magistrature (2006 - 2009).

C'est dire que nous sommes dans la continuité de l'action entreprise par le Chef de l'Etat depuis 2001.

**Honorable Président,  
Honorables Députés,**

Après avoir passé en revue les différentes questions se rapportant à l'exécution du budget au premier semestre de l'exercice 2009, je m'en vais à présent aborder le deuxième volet de mon intervention, axé sur le projet du Budget 2010.

Je voudrais réaffirmer que le cadre macroéconomique proposé a été élaboré de manière réaliste au regard des évolutions récentes de l'activité économique et des perspectives pour l'année 2010 qui indiquent une reprise timide de la demande mondiale.

En effet, ce contexte international favorable devrait permettre d'atteindre l'objectif de croissance de 5,5% fixé en 2010. Selon les projections du FMI de juillet 2009, la croissance économique mondiale devrait s'établir à 2,5% en 2010, soit 0,6% de plus que les prévisions d'avril 2009.

Au niveau intérieur, la croissance économique sera impulsée par la reprise de l'activité dans les secteurs miniers, avec des effets d'entraînement sur le secteur tertiaire, et d'autre part, à un afflux des capitaux étrangers pour financer les infrastructures de base.

L'amélioration des moyens d'intervention de la Banque Centrale sur le marché de change grâce à un afflux des capitaux notamment publics et surtout des allocations d'environ 626 millions de dollars américains au titre d'appui à la balance des paiements par le FMI devraient permettre de maintenir la stabilité du franc congolais au cours de l'année 2010.

Par conséquent, les pressions inflationnistes observées en 2009 devraient sensiblement s'atténuer avec un repli de l'inflation à 15 % en 2010, correspondant au taux de change projeté.

Mais l'atteinte du point d'achèvement, projetée au courant du premier semestre 2010, reste le meilleur gage de la stabilité macroéconomique.

A cet effet, il y a lieu d'indiquer que sa réalisation sera enclenchée par la conclusion d'un programme formel avec le FMI, en novembre prochain et par la réalisation des déclencheurs ci-après :

- ❖ L'amélioration de la gestion des dépenses publiques ;
- ❖ L'amélioration de la gouvernance et de l'offre des services dans les secteurs prioritaires;
- ❖ L'adoption des Stratégies sectorielles satisfaisantes et des Plans d'action de mise en œuvre pour les secteurs de la Santé, l'Education et le Développement rural ;
- ❖ L'amélioration de la gestion de la dette publique.

A ce jour, je voudrais préciser que le Gouvernement de la République a rempli les conditions requises pour la conclusion d'un programme formel. L'approbation de ce programme par les Conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale va intervenir le mois prochain.

Par rapport à cette échéance, qu'il me soit permis de rappeler à l'attention de l'Auguste Assemblée le fait que la mise en œuvre du code des marchés publics, qui a été transmis à la Représentation Nationale pour adoption, fait partie des déclencheurs du Point d'achèvement. Le projet du budget 2010 que je soumets à votre examen est présenté en équilibre.

Ce qui requiert une gestion rigoureuse des finances publiques. Cette position d'équilibre prend en compte une subvention d'exploitation de la Banque Centrale de 35 milliards de francs congolais.

En effet, depuis plusieurs années, les comptes d'exploitation et de trésorerie de la Banque Centrale accusent un déficit structurel. Pour rééquilibrer ses comptes, les instructions ont été données à la Banque la soumission à engager des réformes qui visent sa réorganisation, sa restructuration ainsi que sa recapitalisation. A terme, ces réformes en cours devront permettre de restaurer l'autonomie financière de l'Institut d'émission et mettre un terme aux subventions lui octroyées par l'Etat.

**Honorable Président,  
Honorables Députés,**

Plusieurs Honorables Députés ont soulevé la question de la prépondérance de l'apport extérieur dans le projet du budget de l'Etat pour l'exercice 2010.

Il sied de signaler que depuis le retour de la République, le Gouvernement ne présente que des projets de Budget essentiellement financés par les ressources internes.

En guise d'illustrations, l'apport extérieur s'est successivement situé à 26%, 35,3% et 49,8% respectivement en 2008, 2009 et 2010.

Le relèvement de la part des ressources extérieures dans le projet du budget 2010 s'explique par les apports substantiels de nos partenaires extérieurs, et plus particulièrement celui relatif à la convention de collaboration sino-congolaise à hauteur de 854 milliards de francs congolais, soit l'équivalent d'un milliard de dollars américains.

Cependant, ces ressources extérieures ne sont donc pas utilisées pour financer les dépenses courantes celles de souveraineté du budget courant qui, lui, est bouclé en équilibre.

Les Honorables Députés se sont également interrogés sur l'effectivité des décaissements de ces apports.

A ce sujet, le Gouvernement a, au cours d'un forum organisé avec le concours des partenaires, pris un train des mesures visant à améliorer la mobilisation des ressources extérieures.

Il ressort de ce forum un engagement ferme des partenaires de canaliser leurs promesses financières à travers une Plateforme de Gestion de l'Aide et des Investissements que votre Gouvernement a mis en place.

**Honorable Président,  
Honorables Députés,**

Une autre préoccupation soulevée par les Honorables Députés concerne les dispositions prises par le Gouvernement pour assurer une forte mobilisation des ressources internes.

A ce sujet, le Gouvernement a retenu les mesures ci-après :

- meilleur encadrement des contrôles fiscaux, notamment par la mise en place d'une banque de données ;
- création des structures spécialisées pour gérer les secteurs stratégiques (mines, télécommunications, banques, hydrocarbures, forêts) ;
- mise en place des brigades spécialisées de contrôle ;
- meilleure identification des contribuables au moyen du Numéro Impôt ;
- rationalisation des exonérations ;
- abandon effectif de la prise en charge de la fiscalité sur les produits pétroliers importés ;
- perception de l'impôt professionnel sur les rémunérations des membres de toutes les institutions politiques, tant au niveau central que provincial ;
- application du taux plein du droit de consommation sur les communications cellulaires ;
- paiement intégral des droits d'accises spéciales sur la cigarette ;
- approvisionnement régulier et suffisant des services d'assiette en imprimés sécurisés ;

- renforcement de la capacité matérielle et financière de la DGRAD ;
- arrêt de l'auto-transfert des recettes du Trésor public par les Provinces ;
- poursuite de la modernisation des régies financières.

Je ne peux clore ce chapitre sans rappeler aux Honorables Députés la nécessité de mettre à la disposition du Gouvernement, dans un délai raisonnable, certaines Lois dont les projets avaient été soumis à Votre Auguste Assemblée. Je citerai notamment le projet de Loi sur la TVA.

### **Honorables Députés,**

Dans le cadre des investissements, plusieurs intervenants ont relevé des préoccupations de trois ordres, à savoir :

- ***la mauvaise allocation des ressources ;***
- ***l'absence de projets dans certains territoires;***
- ***l'insuffisance des crédits pour la couverture des plusieurs projets.***

En ce qui concerne la mauvaise allocation des ressources d'investissement, plusieurs Députés ont relevé les faits ci-après :

- le financement de la construction de l'Hôpital du Cinquantenaire avec **100 millions de dollars américains** au détriment des hôpitaux et zones de santé en province ;
- l'affectation déséquilibrée des crédits entre les zones Est – Ouest – Centre et Kinshasa ;
- la modicité des crédits au secteur agricole.

S'agissant de la réhabilitation des hôpitaux, il est inscrit au Budget d'investissements sur Ressources Extérieures un montant de **12,3 milliards de FC** pour la réhabilitation d'un hôpital par territoire à travers toute la République avec le crédit chinois.

Après avoir entendu les réclamations formulées par les Honorables Députés au profit de leurs provinces et territoires respectifs, je voudrais vous rassurer que le programme de réhabilitation et de modernisation des infrastructures couvrira, à terme, l'ensemble de nos provinces.

Comme je l'ai déjà dit ci-avant, notre pays est un vaste chantier pour lequel la reconstruction doit commencer par quelque part et se poursuivre progressivement. Le Gouvernement envisage la réalisation progressive des travaux de réhabilitation et d'entretien à travers tout le pays.

C'est ainsi que le Gouvernement a pris soin d'inscrire dans ce budget des projets dont les effets d'entraînement sur les économies locales s'avèrent substantiels. C'est notamment le cas des barrages de KATENDE et de KAKOBOLA budgétisés en 2010 à hauteur de **8 milliards de FC** chacun.

En ce qui concerne le secteur de l'agriculture, le Gouvernement est conscient de son importance et du rôle qu'il joue dans le développement de notre pays. Un vaste programme de mécanisation et de recrutement des techniciens dans ce secteur est envisagé à cet effet.

C'est dans ce cadre qu'il faut placer la commande de 500 tracteurs en 2010, en plus des 700 acquis en 2009, ainsi qu'un important lot de matériels et équipements pour l'Office des Routes.

En matière des rémunérations, le Gouvernement entend poursuivre la politique d'uniformisation des salaires à la base, dans le but d'éliminer les disparités entre zones salariales.

**Honorable Président,  
Honorables Députés,**

Le débats sur les prévisions budgétaires 2010 dans le secteur de la justice ont mis l'accent sur la nécessité d'augmenter l'enveloppe budgétaire allouée à ce secteur pour lui permettre de mieux remplir les missions lui assignées

A cet effet, le Gouvernement va procéder, à partir de 2010 :

- à l'adoption des textes réglementaires en vue de la mise en œuvre de la loi sur la protection de l'enfant ;
- à l'installation des tribunaux de travail ;
- à l'installation des tribunaux de commerce et des tribunaux de paix ;
- à la réhabilitation des prisons.

En ce qui concerne l'amélioration des conditions des magistrats, l'opération d'assainissement de la Magistrature avait amené le Président de la République à prendre des ordonnances de promotion et affectation des Chefs d'offices et de Juridictions, de permutation générale de tous les magistrats, de mise en retraite et de révocation des magistrats.

Pour concrétiser les mouvements de personnel judiciaire attendus de ces mesures, le Gouvernement avait décidé d'accorder un forfait général à tous les magistrats mutés et d'accorder l'allocation de retraite à ceux mis en retraite. Une enveloppe de 6 millions de dollars américains avait initialement été prévue. Mais les contraintes budgétaires n'ont permis que le décaissement de 1/6<sup>e</sup> de ce montant.

C'est pourquoi, toutes les allocations dues aux magistrats permutés et aux retraités ont été reportées au Budget 2010.

Par ailleurs, le Gouvernement a pris la décision de relever sensiblement le salaire des magistrats. Un train de mesures sociales d'accompagnement de la magistrature sera exécuté en 2010.

S'agissant des dernières affectations, l'on peut signaler que pour permettre aux magistrats mutés de rejoindre tous leurs nouveaux postes d'attache, le Secrétariat Permanent du Conseil Supérieur de la Magistrature avait réparti les frais selon le trajet de chaque magistrat individuellement et non selon un forfait.

Les trajets étaient répartis en trois catégories :

- Court trajet : Exemple : Matadi-Kinshasa ou Gombe – Matete
- Moyen trajet : Exemple : Kinshasa – Kenge
- Long trajet : Exemple : Matadi – Aru

Cela a donné lieu à la répartition suivante :

❖ Pour les Chefs de Juridictions et Offices :

- Trajet Court : 675.000 FC
- Trajet Moyen : 908.000 FC
- Trajet Long : 1.450.000 FC

❖ Pour tous les autres magistrats :

- Trajet Court : 400.000 FC
- Trajet Moyen : 600.000 FC
- Trajet Long : 800.000 FC

S'agissant de l'augmentation du crédit alloué à la rubrique assistance judiciaire, la recommandation est fondée. Dans ce sens, le Gouvernement a accordé priorité aux victimes des violences sexuelles au profit desquelles le Ministère de la Justice a rédigé un projet de création d'un fonds d'assistance et d'indemnisation.

**Honorable Président,  
Honorables Députés,**

Pendant deux jours, le Gouvernement a enregistré de nombreuses recommandations de la part de la Représentation nationale.

Elles ont essentiellement porté sur :

- le renforcement de nos administrations fiscales pour une meilleure collecte des ressources propres ;
- la poursuite et l'intensification des réformes engagées, en particulier dans les secteurs du portefeuille de l'Etat, des finances publiques, la justice, de la police et de l'armée ;
- l'appui aux entreprises en difficulté pour soutenir l'activité économique et ainsi soulager les politiques macroéconomiques qui ont trop sollicité pour faire face aux effets de la récession économique mondiale ;
- l'allocation rationnelle et équitable des ressources pour la mise en œuvre des projets à impact visible.

Les Honorables Députés peuvent être rassurés que ces recommandations ne resteront pas lettre morte. Elles seront prises en compte dans les travaux en commissions et feront l'objet de la particulière attention du Gouvernement dans l'exécution du budget. Je voudrais vous remercier très sincèrement pour le souci que vous avez ainsi manifesté d'améliorer l'outil budgétaire pour les exercices à venir.

Je me réjouis particulièrement du fait que les discussions au sein de cette auguste Assemblée aient porté sur les politiques publiques.

**Honorable Président,  
Honorables Députés,**

Pour clore mon allocution, il m'a paru indiqué de rappeler, une fois encore, que le Gouvernement que j'ai l'honneur de diriger a reçu du Chef de l'Etat trois missions, à savoir :

1. la fin de la guerre à l'Est, la restauration de l'autorité de l'Etat et la consolidation de la paix et de l'unité nationale ;
2. la reconstruction nationale, à travers la stabilité macroéconomique et la mise en œuvre des Cinq Chantiers de la République ; et
3. l'amélioration des conditions de vie des populations grâce à l'accès aux services sociaux de base.

A cette étape, nous devrions reconnaître que le verre n'est pas à moitié vide.

En effet, des progrès notables ont été réalisés sur chacune de ces missions.

**Honorables Députés,**

D'intenses efforts diplomatiques combinés à des opérations militaires et des concertations politiques qui ont exigé du Gouvernement courage et ténacité ont porté des fruits. Les prophètes du malheur n'ont pas eu raison. Plutôt que de s'embraser, l'Est de la République reprend peu à peu le chemin parcouru par les autres parties du pays, après des années d'affrontements armés et de dilapidation des ressources humaines et matérielles.

La paix et la sécurité dans le couloir Est du pays sont, aujourd'hui une réalité indéniable.

Dans le domaine économique, le Gouvernement a pu contenir les pressions inflationnistes, à la suite d'intenses efforts de resserrement budgétaire et de mobilisation des appuis extérieurs.

Bien plus, sous la forte impulsion du Chef de l'Etat, le Gouvernement a réussi à concilier les deux objectifs suivants :

- établir une plate forme d'infrastructures dans le cadre de la convention sino-congolaise d'une part ; et
- obtenir l'allègement de la dette extérieure dans le cadre de l'initiative PPTE, d'autre part.

Les prophètes de malheur avaient aussi présagé que soit nous n'obtiendrons que l'un ou l'autre, soit nous n'obtiendrons rien du tout. Aujourd'hui, le contrat sino-congolais est une réalité et le point d'achèvement n'est plus un mirage.

Les travaux de reconstruction nationale qui ont démarré en 2009 vont s'intensifier en 2010 et au delà. Rien ne pourra arrêter leur intensification.

J'invite les Honorables Députés à accompagner le Gouvernement par leurs conseils quant aux choix de projets, à leur dimensionnement, et à la prise en charge des coûts d'entretien dans le budget de l'Etat.

Le front social est encore lourdement chargé, je le reconnais. Je sais que beaucoup reste à faire pour que les conditions de vie de nos populations s'améliorent de manière significative. L'essentiel, **Honorables Députés**, est que nous ayons commencé. Et, nous ne nous arrêterons pas à mi-chemin.

**Honorable Président,**  
**Honorables membres du Bureau,**  
**Honorables Députés,**

Je viens de répondre aux nombreuses préoccupations formulées par votre Auguste Assemblée, préoccupations dont le Gouvernement reconnaît la pertinence.

Je vous demande de doter le Gouvernement, après vos enrichissements, de l'outil budgétaire pour que 2010 soit l'année de la différence.

**Je vous remercie.**